



**52030 - Equipement matériel
et mobilier des collèges publics**

**Proposition d'attribution de subventions
d'investissement aux collèges publics
pour l'acquisition d'équipements**

Rapport n° CP/2017/185

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le Département est responsable pour les collèges publics de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs (auto-laveuses, tondeuses à gazon, plateformes de travail...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant un engagement total de 19 675 € TTC pour les collèges suivants :

- Territoire Nord : collège de Herrlisheim
- Territoire Sud : collège de Benfeld et collège de Rhinau
- Territoire Ouest : collège de Drulingen
- Territoire de l'Eurométropole : collège Les roseaux à Illkirch-Graffenstaden

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 27 mars 2017, a émis un avis favorable concernant les propositions du présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43078	204-20431-221	241 810,00 €	204 917,40 €	19 675,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 19 675 € TTC pour l'acquisition d'équipements, tel que figurant dans les tableaux annexés.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY